

MAIRIE de Bellechaume
50, rue du Professeur Ramon
89210 Bellechaume

Tél : 03.86.43.14.82

E-mail : mairie-de-bellechaume @ wanadoo.fr

FICHE DE RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

Route de Mercy, 89210 BELLECHAUME.

Date de l'utilisation de la salle des fêtes	
NOM et prénom	
Adresse	
Code postal	
VILLE	
Téléphone (obligatoire)	

Tarifs du vendredi soir 17h au lundi matin 12h :

Résidents de la commune : 241 €

Résidents hors commune : 314 €

La facturation aura lieu à postériori via un titre transitant par le SGC de Joigny.

➤ **IMPORTANT** : Vous devez fournir au plus tard 15 jours avant la location de la salle une attestation de votre assurance couvrant vos biens en cas de vol et les éventuelles dégradations causés par vous-même ou l'un de vos invités pendant la location.

➤ **A SAVOIR** : Une responsabilité civile LOCATION TEMPORAIRE DE SALLE.

La commune met à votre disposition :

1. Tables et chaises pour 130 personnes (maxi)
2. Une armoire froide - un réfrigérateur - un piano (fourneau 4 gaz et four) - un four électrique - un lave-vaisselle (produit de lavage et sel compris) -
3. Papier WC - sacs poubelles – balai

Vous devez apporter : Les produits d'entretien ainsi que les torchons et la vaisselle.

Vous avez obligation de rendre la salle des fêtes propre au plus tard le lundi à 12H.

(Ainsi que les équipements mis à votre disposition, tables chaises, électroménager.)

Je soussigné, assure avoir bien reçu ci-joint en annexe de la fiche de réservation, le règlement intérieur que j'ai consulté et approuvé.

Signature du locataire :